



Diagnostic Trégor Bicyclette des aménagements au port de Perros-Guirec

Ce diagnostic a été élaboré par une équipe de 8 adhérents de l'association Trégor-Bicyclette suite à une observation sur site le vendredi 24 janvier 2025.

Ce document propose des pistes d'amélioration en deux catégories :

- P1 si impact sur la sécurité
- P2 autrement.

Table des matières

[Rue Ernest Renan côté Saint-Quay](#)

[Rue Ernest Renan - côté Perros](#)

[Giratoire - traversée de l'entrée du parking](#)

[Esplanade côté giratoire](#)

[Esplanade : quel cheminement pour les cyclistes ?](#)

[Esplanade - jonction avec le Quai de la Douane](#)

[Quai de la douane](#)

[Quai Philippe - entrée](#)

[Quai Philippe](#)

[Quai Philippe - sortie en allant vers le Linkin](#)

[Quai Philippe - traversée et entrée en venant du Linkin](#)

[Jonction avec la Chaussée du Linkin](#)

[Rue Anatole Le Braz](#)

[Synthèse des points courants auxquels faire attention](#)

Rue Ernest Renan côté Saint-Quay

Sens Perros vers Saint-Quay



Le parcours est fluide, sécurisé et clair : les cyclistes arrivent via la piste cyclable et s'insèrent naturellement sur la route sans avoir à se soucier des voitures arrivant derrière eux. Très bon exemple d'insertion.

Propositions

P2	Le panneau carré bleu C113 "piste ou bande cyclable conseillée", entouré en rouge sur la photo, est soit placé trop loin de la traversée de la rue Ernest Renan (côté port), soit a été posé à l'envers puisqu'il pourrait être une indication pour les cyclistes venant de Saint-Quay.
----	---

Sens Saint-Quay vers Perros



Les cyclistes arrivent de Saint Quay par la route et doivent la traverser pour rejoindre la piste cyclable. La traversée est signalée aux automobilistes de chaque côté par un panneau A21 "Débouché de cyclistes". La traversée se fait en parallèle du passage piéton.

Le cheminement théorique se fait avec des angles droits (pas facile pour les cyclistes) mais dans la pratique nous avons observé que les cyclistes traversent comme ils prendraient un tourne à gauche, c'est à dire en se décalant vers le centre de la route et en coupant ensuite en biais au niveau de la traversée.



Propositions :

P1	Mis à part la voie en parallèle du passage piéton, rien n'indique aux cyclistes qu'ils doivent traverser . Des touristes ne connaissant pas les lieux ont donc toutes les chances de continuer un peu plus loin et de se retrouver sur le giratoire.
P2	Pour les cyclistes arrivant de Saint-Quay, il manque un panneau bleu indiquant le début de la piste cyclable (C113 "piste ou bande cyclable conseillée").

P2	Les pictos vélos , sans doute réalisés avant le ponçage de la voie, sont fortement effacés
P2	Le picto orienté vers La Craquanterie (en premier plan sur la photo) a pour seul intérêt d'indiquer une traversée possible vers le magasin. Si ce n'est pas le but recherché et qu'il est prévu de repeindre les pictos, celui-ci pourrait être refait dans le sens inverse, comme l'autre.

Rue Ernest Renan - côté Perros

La traversée de la rue Ernest Renan est bien visible, à la fois pour les cyclistes et pour les automobilistes. La traversée peut se faire en deux temps si besoin lorsqu'il y a une forte circulation. Pour les cyclistes arrivant de l'esplanade ou de Louannec et voulant aller vers le port par la rue Ernest Renan, l'insertion se fait de manière fluide et sécurisée (visible sur la seconde photo ci-dessous).



Pictos situés sur le passage des roues des véhicules.



Hauteur de bordure réduite avec du bitume pour les piétons mais pas pour les vélos.



Pictos vélo déjà effacés par le passage des véhicules



La traversée cyclistes et piétons de la rue Ernest Renan est clairement indiquée

Propositions

P1	Il manque un panneau A21 “Débouché de cyclistes” pour les automobilistes arrivant depuis le giratoire. Pour les automobilistes venant de Perros, il y a bien un panneau.
P2	Côté mer, la bordure de trottoir a été effacée pour les piétons... mais pas pour les cyclistes, pour qui ça “tape un peu” au passage.
P2	Sur la traversée, les pictos sont effacés d’une part parce qu’ils ont été poncés, mais aussi parce qu’ils sont situés au niveau du passage des roues des véhicules. Ils pourraient être mis côte à côte au milieu de chaque voie et résisteraient ainsi plus longtemps.

P1	<p>Un panneau de priorité "cycliste céder le passage" est présent de chaque côté de la traversée de la rue Ernest Renan.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ces panneaux imposent aux cyclistes de laisser la priorité aux véhicules entrant ou sortant du giratoire, alors que la piste longe un passage piéton où les piétons, eux, sont prioritaires. - Un cycliste qui vient de Louannec ou de l'esplanade et qui se dirige vers St Quay-Perros doit donc s'arrêter s'il emprunte la piste cyclable, par contre il restera prioritaire s'il passe sur le giratoire. Dans ce cas, le panneau de priorité décourage les cyclistes de prendre la piste cyclable. - "Tout conducteur s'appêtant à quitter une route sur sa droite (ou sa gauche) doit céder le passage aux cyclistes circulant dans les deux sens sur les pistes cyclables qui traversent la chaussée sur laquelle il va s'engager" (extrait de l'article du code de la route R415-3) <p>En toute logique, ces deux panneaux de priorité "cycliste, céder le passage" n'ont pas lieu d'être.</p>
-----------	--

Giratoire - traversée de l'entrée du parking



La piste cyclable traverse ici l'entrée du parking, qui est fermée la majorité du temps, sauf le mercredi jour de marché ou en d'autres occasions particulières.

Pourquoi avoir ici un "cédez le passage" pour les cyclistes ? Selon le code de la route, une piste cyclable longeant une route a aux intersections la même priorité que la route. En toute logique, la piste cyclable devrait donc être ici prioritaire. D'ailleurs les véhicules sortant du parking ont aussi un panneau "cédez le passage" et, telle que tracée, la piste semble avoir la priorité.

La présence des potelets de part et d'autre permet d'éviter que des véhicules s'engagent par erreur ou volontairement (par exemple pour téléphoner) sur la piste, ou bien entrent de manière détournée sur le parking quand il est fermé. Leur présence est donc bien utile. Toutefois les potelets au milieu des pistes sont accidentogènes pour les cyclistes et en particulier les enfants. Celui en premier plan sur la photo est en plastique flexible et est beaucoup moins dommageable que celui en bois côté esplanade.



Pictos vélo effacés par le ponçage. Celui de gauche est trop près de la route.



Potelet trop rigide, au milieu du passage. Accidentogène pour les cyclistes.

Propositions

P1	Remplacer le potelet accidentogène en bois, côté esplanade, par un modèle identique à celui de l'autre côté, de façon à limiter les dégâts s'il est percuté par un cycliste.
P2	Enlever les panneaux demandant aux cyclistes de céder le passage dans la traversée.
P2	Placer des chevrons de chaque côté des potelets permettrait de mieux les rendre visibles et d'inciter les cyclistes à passer sur le côté.
P2	Les pictos vélo sur la piste le long du trottoir ont été poncés et sont peu visibles. Un des pictos est d'ailleurs trop près de la route.

Esplanade côté giratoire



Il n'y a pas d'interconnexion claire vers le port ou vers Louannec.

En arrivant sur l'esplanade, les choses ne sont pas claires pour les cyclistes :

- Pour ceux arrivant de Saint-Quay, rien n'indique qu'il faut rejoindre la voie verte le long de l'eau. Au contraire, les panneaux de la véloroute laissent penser qu'il faut passer par la route et le parking. De plus, aucune continuité visuelle n'incite à aller sur la voie verte.
- Pour ceux arrivant du port, rien n'indique le passage à prendre pour aller vers Saint-Quay.
- Pour ceux circulant entre Louannec et Saint-Quay il n'y a pas de passage sauf à prendre dans l'herbe.

Propositions

P1	Il manque du balisage pour guider les cyclistes, dans les deux sens. Il faudrait aussi revoir les panneaux de la véloroute qui sont plutôt mal placés.
P2	Si le choix est fait de faire passer les cyclistes par la voie verte, il manque un passage clair qui les inciterait à rejoindre au plus tôt la voie verte.
P2	Une connexion claire manque pour les cyclistes circulant entre Louannec et Saint-Quay.

Esplanade : quel cheminement pour les cyclistes ?

Indépendamment des améliorations ponctuelles, il ressort clairement que **le cheminement à prendre pour les cyclistes sur l'esplanade n'est pas clair du tout**. Les indications sont mêmes contradictoires :

- Côté giratoire, l'absence de continuité et les panneaux de la véloroute semblent indiquer qu'il faut passer par le parking. Mais ensuite côté port il faudrait traverser des places de parking pour rejoindre la piste cyclable.
- Côté port, l'arrivée de la piste cyclable laisse aussi penser qu'il faut passer par le parking.
- Quand on arrive de Louannec, la continuité logique de la véloroute est de poursuivre en bord de mer.

L'avis de Trégor Bicyclette:

- Garder la logique de cheminement de la Vélomaritime et donc faire passer les cyclistes le long de la mer, sans passer par le parking.
- Les cyclistes habitués qui connaissent les lieux pourront passer par le parking si cela leur semble mieux, par exemple lorsqu'il y a du monde ou, l'hiver, lorsque la voie verte est trop humide.



L'hiver, et lorsqu'il pleut, la route et la voie verte comportent de très longues flaques (ici environ 100m). A noter que ce même jour, vers Louanec le long du Lenn, il n'y a que de petites flaques.



Panneau de la Vélomaritime qui incite à plutôt passer par la route et le parking.



Autre panneau de la Vélomaritime incitant à passer par le parking.

Propositions

P1	Revoir le jalonement et l'aménagement pour faire passer les cyclistes sur la voie verte (Vélomaritime) en bord de mer : jonction Saint-Quay - Port et Saint-Quay - Louannec.
P2	Y-a-t-il une solution pour les flaques sur la route et sur la voie verte ?

Esplanade - jonction avec le Quai de la Douane

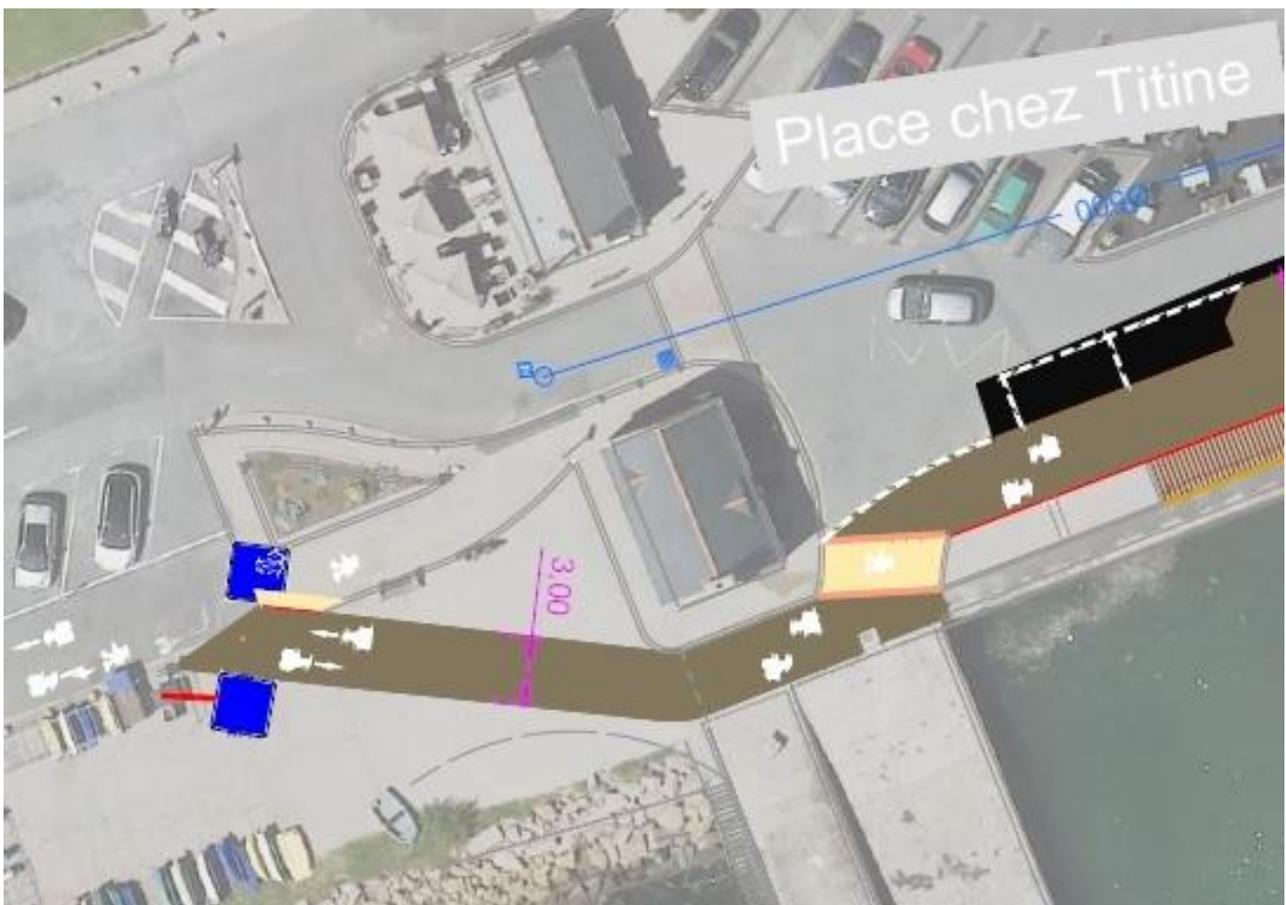
Sens vers le port

Les cyclistes qui arrivent de l'esplanade via la voie verte découvrent le "tourne à droite" au dernier moment car il est peu visible étant derrière un rack d'annexes et un container en bois. Le cheminement naturel des vélos est, en outre, entravé par une borne en granit rose basse et donc peu visible et donc accidentogène.

Cet aménagement ne correspond d'ailleurs pas aux plans qui avaient été présentés au Copil fin 2024, et qui sont disponible sur le site de la mairie.



Manque de fluidité et borne accidentogène.



Sur le plan initial, on voit que la connexion avec la voie verte était prévue beaucoup plus fluide.

En ce qui concerne les cyclistes qui arriveraient de l'esplanade **via le parking**, soit parce qu'ils se sont perdus soit par choix, ils vont naturellement suivre la sortie et retrouver la piste cyclable juste derrière le bâtiment.



Le panneau “fin de voie verte” est bien en place,
mais il manque un panneau “début de piste cyclable” sur la droite.

Propositions

P1	Enlever la borne accidentogène en granit.
P2	Sur la voie verte, ajouter une signalisation en amont pour indiquer le tourne à droite, et ajouter un panneau bleu “début de piste cyclable” (C113)

Sens vers Louannec ou Saint-Quay

Les cyclistes qui arrivent du port se retrouvent face à une bifurcation assez franche du tracé qui incite à continuer tout droit sur le parking. D'autant plus qu'aucun marquage ou panneau n'indique qu'il faut prendre la voie verte sur la gauche. La présence d'un ancien marquage semble même conforter dans l'idée d'aller vers le parking.



Le coude très franc incite les cyclistes à aller tout droit.



Ancien marquage trompeur sur la direction à prendre !

Propositions

P2	Revoir la signalisation pour indiquer aux cyclistes de prendre la voie verte. Bien indiquer que c'est le début d'une voie partagée piéton/cycliste
P2	Effacer un peu mieux la flèche qui ajoute à la confusion.

Quai de la douane

La piste est bien large, bien plate mais on voit beaucoup de piétons sur la piste cyclable. Il faut dire que pour quelqu'un qui se gare sur le quai de la douane, il n'est pas évident du tout que cette bande grise est une piste cyclable.

Il y a un petit problème de visibilité de la signalisation concernant La Vélomaritime,. Les cyclistes arrivant de Louannec doivent tourner dans la rue Yves Connan et le seul panneau se trouve de l'autre côté de la départementale, assez peu visible car positionné de l'autre côté de la rue E. Renan. Pour ceux qui arrivent de la rue Yves Connan, un panneau signale la Vélomaritime vers la droite.



Des pictos vélo de part et d'autre des traversées piétons permettraient de bien rappeler aux piétons qu'il s'agit d'une piste cyclable.



Les supports vélo qui existaient ont été remplacés par un parking “deux roues”. Est-il prévu de remettre ici, ou à proximité, des supports vélo ? Au fond, pointé par la flèche rouge, le panneau de la véloroute est fort peu visible.



Des pictos vélo de part et d'autre des traversées piétons permettraient de bien rappeler aux piétons qu'il s'agit d'une piste cyclable.

La question des jours de marché

Les jours de marché, la piste se retrouve bloquée par les camions du marché au niveau de la halle aux poissons. Peut-être y-aurait-il moyen de prévoir et d'indiquer un détour pour les cyclistes ?

Un panneau à l'entrée de la passerelle bois: “Cycliste autorisés, pieds à terre, les jours de marché” pourrait permettre aux cyclistes d'emprunter le cheminement par la passerelle bois en toute sécurité pour les piétons.

Propositions

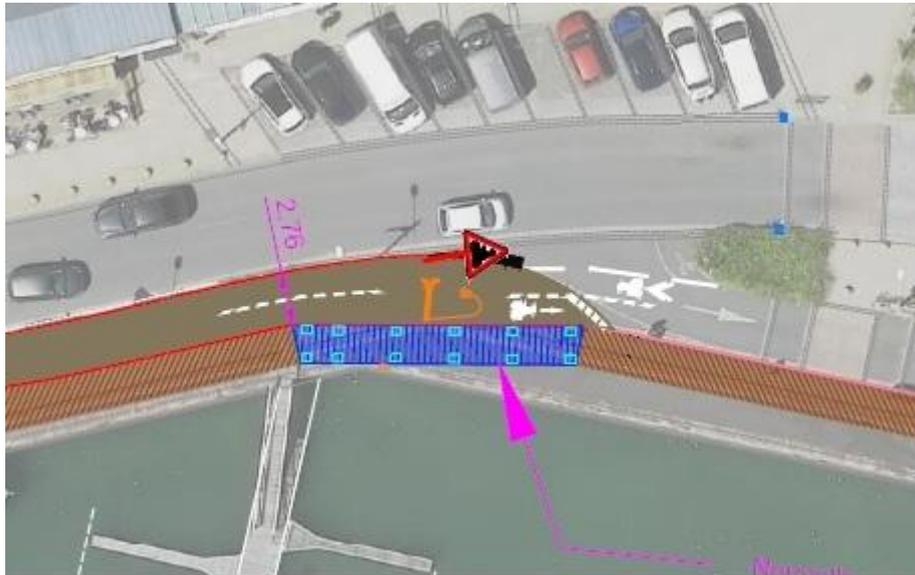
P2	Ajouter des pictos vélo de part et d'autre de la traversée piéton face au restaurant l'Ardoise.
P2	Ajouter des pictos vélo de part et d'autre de la traversée piéton face au Café du Port.
P2	Remettre des supports vélo en plusieurs endroits autour du Quai de la Douane.
P2	Améliorer la signalisation pour la Vélomaritime.
P2	Informers les cyclistes pour les jours de marché et leur proposer une alternative. Suggestion d'un panneau "Cyclistes autorisés pied à terre les jours de marché" sur la passerelle en bois.

Quai Philippe - entrée

Lorsque nous avons fait le diagnostic, il n'y avait aucune signalisation horizontale ou verticale. L'aménagement est encore en cours.



Au moment du diagnostic, l'entrée du Quai Philippe n'avait manifestement pas encore été traitée.



Pour info: voici comment se présente l'entrée de la cale Philippe sur les plans.

Propositions

P1	Le passage des cyclistes doit pouvoir se faire en sécurité par rapport aux véhicules entrant sur le Quai Philippe.
P2	La piste cyclable doit être bien marquée. Comme c'est une piste longeant une route ayant la priorité, suivant le code de la route, la piste devrait garder la priorité par rapport aux véhicules entrant sur le quai.
P2	Il faudra des pictos vélo au démarrage de la piste pour que les piétons ne la confondent pas avec un trottoir.

Quai Philippe

Il n'y a aucun picto sur la route pour signaler aux automobilistes la présence de cycliste en sens inverse.

Propositions

P2	Pictos vélo sur le Quai Philippe pour avertir / rappeler aux automobilistes la présence possible de vélos en sens inverse.
----	---

Quay Philippe - sortie en allant vers le Linkin

L'insertion sur la départementale se fait sans problème. Les cyclistes sont "protégés" par la bande de stop qui incite bien les véhicules à ne pas circuler trop sur la droite. Petit bémol, l'insertion se fait avec un angle assez serré, pas facile à réellement suivre pour les vélos, d'autant plus qu'ici il y a des véhicules sur la chaussée et qu'il faut rester le plus collé possible au bord. Un angle un peu moins marqué aurait été préférable.

Pour ce qui est de la bande cyclable, l'élargissement est très appréciable. Passer à 1,50 m aurait été encore mieux à cause de "l'effet paroi" que provoque le muret et qui incite les cyclistes à instinctivement s'en éloigner pour éviter de percuter le mur. Le CERMA préconise une largeur de bande cyclable de 1,5 m hors marquage.



Un virage moins serré aurait été préférable, même si dans la pratique les cyclistes coupent au niveau du passage piéton et "tangencent" pour entrer sur la bande cyclable.

Quay Philippe - traversée et entrée en venant du Linkin

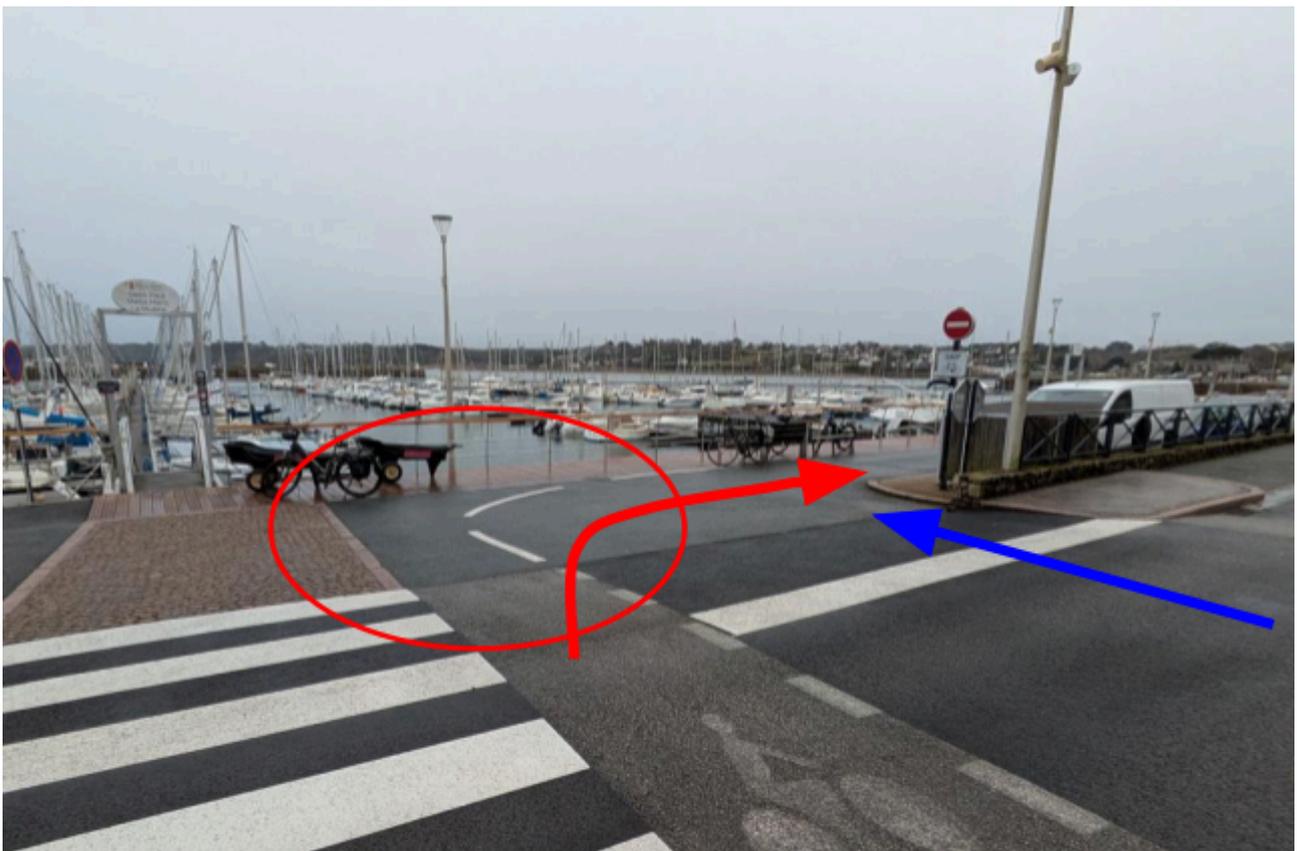
Venant du Linkin, la bande cyclable ayant remplacé les stationnements est bien visible et bien large. En arrivant au niveau de la traversée, l'intention de l'aménagement est claire : ralentir les cyclistes avec un virage serré et leur donner une visibilité sur le trafic de part et d'autre pour être en sécurité. Il n'est pas encore posé, mais il devrait y avoir un poteau "cédez le passage" pour les vélos, l'embase est visible.

Les cyclistes aguerris peuvent quitter la bande cyclable et s'insérer dans le trafic avant la traversée et effectuer un "tourne à gauche" qui sera plus fluide.

La traversée le long du passage piéton est sécurisante et, dans la pratique, permet aux cyclistes, même s'ils n'ont pas la priorité, de bénéficier de la bienveillance des conducteurs qui s'arrêtent volontiers pour les laisser passer.

Côté port, la situation est assez surprenante : il y a une bande de peinture blanche discontinue exactement dans le prolongement de la voie cyclable traversant la route (on le voit bien sur la photo ci-dessous). Cette bande blanche ne concerne pas les cyclistes, elle est là pour amener au stop les véhicules sortant du Quay Philippe. Mais du point de vue des cyclistes, **on dirait vraiment que la piste cyclable se poursuit sur le platelage en bois**. Les cyclistes se trouvent alors à gauche des véhicules qui arrivent sur le stop, alors qu'au contraire il leur faudrait se placer sur la droite.

La traversée des cyclistes (la bande avec pictogrammes vélo) pourrait être positionnée sur la droite du passage surélevé de manière à arriver sur la droite de la cale Philippe et donc sur la droite des véhicules qui en sortent (*voir la flèche en bleu*).



La signalisation emmène les cyclistes sur le platelage en bois, alors qu'il doivent aller sur la droite de la route !

Pour les véhicules sortant du Quay Philippe il semble qu'il y ait un problème de visibilité car le temps où nous étions présents sur place, les 4 ou 5 voitures que nous avons observées sont toutes sorties au niveau du passage piéton, y-compris celles allant vers le Linkin.



Exemple de véhicule sortant par le passage piéton. Pas d'impact pour les vélos.
Juste pour information.

Propositions

P2	Il y a quelque chose à revoir pour indiquer aux vélos de se placer sur la droite au lieu de suivre la bande blanche en pointillé. Déplacer la bande cyclable (pictogrammes vélo + chevron) sur la droite du passage surélevé
----	--

Jonction avec la Chaussée du Linkin

Les cyclistes qui continuent vers le port suivent naturellement la bande cyclable.

Ceux qui vont vers le centre ville s'insèrent naturellement sur la voie de gauche et le cheminement est clair grâce au picto vélo et aux chevrons un peu plus loin. L'insertion est bien sécurisée par rapport aux véhicules et la situation est claire aussi pour les conducteurs.



Un très bon exemple d'insertion fluide, sécurisé et claire pour les cyclistes.

Rue Anatole Le Braz



Le début de bande cyclable est bien visible au sol.

P2	Ajouter un panneau bleu "début de bande cyclable"(C113) pour que les cyclistes repèrent la bande cyclable dès la Chaussée du Linkin.
----	--

Synthèse des points courants auxquels faire attention

P1	Lorsqu'une borne ou un potelet est nécessaire, utiliser des bornes en plastique flexibles qui seront moins dommageables pour les cyclistes en cas de choc.
P2	Éviter les virages à angle droit. Ce n'est pas facile du tout à négocier à vélo et cela peut occasionner une perte de contrôle menant à une chute ou un choc avec un piéton ou un véhicule.
P2	Mettre des pictos vélo au sol à tous les croisements avec des cheminement piéton ou voiture pour bien indiquer qu'il s'agit d'une piste cyclable et pas d'un trottoir où d'une zone où stationner "2 min" pour passer un coup de fil ou faire une course.